Fiche n°4

Droit au vélo - ADAV

Siège régional
5 rue Jules de Vicq
59800 LILLE
Tel : 03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org

Angles morts : Attention danger !

Le conducteur de camion, de bus et même d'un véhicule léger ne voit pas certaines zones autour de son véhicule. Ce sont les angles morts. Ils sont présents à l'avant, à l'arrière et sur les côtés. Dans ces zones, le cycliste et le piéton ne sont pas visibles pour le conducteur.

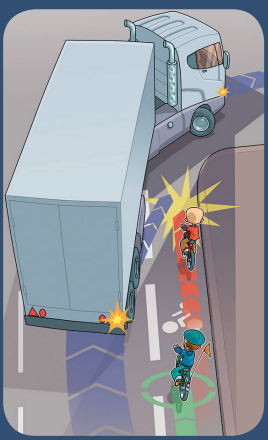

Astuce :
Si vous pouvez voir le conducteur, il peut aussi vous voir. Sinon vous êtes dans l'angle mort : danger !

Dépassement :

Ne doublez jamais un véhicule lourd en approche de carrefour, même si vous roulez sur un aménagement cyclable.

Soyez vigilant aux clignotants des véhicules. Lors d'une manœuvre, ne jamais doubler, ni par la droite, ni par la gauche.

Nos partenaires institutionnels

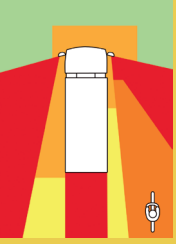

Degrés de visibilité autour d'un poids lourd :

- visibilité complète
- visibilité limitée en hauteur
- visibilité assurée par les rétroviseurs
- pas de visibilité
- visibilité déformée et réduite par le rétroviseur panoramique

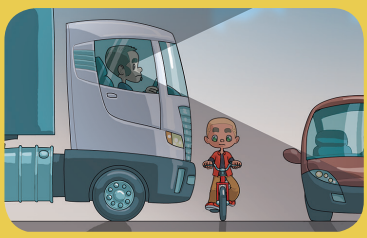

Aux intersections :

- Ne vous arrêtez jamais le long d'un camion ou d'un bus en mouvement ou à l'arrêt, même en présence d'une bande cyclable.

- Cyclistes ou piétons, ne vous arrêtez ou ne traversez jamais juste devant la cabine d'un camion ou d'un bus. A cet endroit, le conducteur a aussi une visibilité limitée.

- Même si vous avez la priorité, assurez-vous qu'aucun camion ne s'apprête à tourner à droite : il risque de couper votre trajectoire sans vous avoir vu !

Nos conseils :

- **Ne jamais doubler les véhicules lourds, aussi bien par la droite que par la gauche.**
- **Toujours rester à bonne distance (loin devant ou loin derrière).**
- **Rechercher le contact visuel avec le conducteur.**
- **Soyez toujours visible de nuit et bien éclairé !**

Faites passer ce mémo à d'autres cyclistes !

Nous suivre : Droit au vélo - ADAV @droitauvelo

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé à 5 000 ex. - Conception : ADAV - Illustrations : Laurent Libessart - Réimpression en 2024